



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
22/03/2023

Date d'affichage :
22/03/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 15

OBJET :

**Vote des taux de la fiscalité
directe locale**

**Fixation des taux d'imposition
pour l'année 2023**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20230329-042023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etai^{ent} présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Eric CATHELINAUD, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

*Absents représentés : Angelo NORIS pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Sylvia DURAND pouvoir à Brahim MOHA ; Véronique PARENT pouvoir à Eric CATHELINAUD ;
Le quorum est atteint.*

M. Elodie HARDY a été désignée secrétaire de séance

Par délibération du 13 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 35,51 %
TFPNB : 63,47 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations de **maintenir** les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 9,44 %
TFB : 35,51 %
TFPNB : 63,47 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (M. Pellé et Mme Fessy), et 13 voix POUR,

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2023 tels que définis :

TH : 9,44 %
TFB : 35,51 %
TFPNB : 63,47 %

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Brahim MOHA

